

GRILLE DE COTATION SPÉCIFIQUE RÉSERVÉE AUX PARCOURS VTT DE RANDONNÉE

		NOMBRE DE POINTS
DISTANCE 	< 11 km	1
	11 à 20 km	2
	21 à 40 km	3
	> 40 km	4
		NOMBRE DE POINTS
DÉNIVELÉ > 0 	< 100 m	1
	101 à 250 m	2
	251 à 600 m	3
	> 600 m	4
		NOMBRE DE POINTS
TYPE DE VOIE 	Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée.	1
	Piste en terre ou en herbe, voie assez large permettant le passage d'un véhicule.	2
	Sentier ou voie étroite (monotrace).	3
		NOMBRE DE POINTS
TECHNIQUE 	Progression ne nécessitant aucune technique particulière.	1
	Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours.	2
	Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours.	3
	Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides.	4

COTATION PARCOURS	NOMBRE TOTAL DE POINTS
VERT	4 à 5
BLEU	6 à 8
ROUGE	9 à 12
NOIR	13 à 15

Remarques : Cette grille n'est qu'un outil d'aide à la cotation des parcours VTT. Sur un parcours de difficultés variables, la cotation finale prend en compte, pour chaque critère, les indices les plus hauts. Afin d'en garantir la fiabilité, la cotation sur chacun des critères ne doit pas être sous-évaluée. La cotation ne prend pas en compte les aléas météorologiques qui pourraient accentuer la difficulté du parcours.

GRILLE DE COTATION SPÉCIFIQUE RÉSERVÉE AUX PARCOURS EXCLUSIVEMENT VTT À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VTT AE)

		NOMBRE DE POINTS
DISTANCE 	< 20 km	1
	21 à 40 km	2
	41 à 60 km	3
	> 60 km	4
		NOMBRE DE POINTS
DÉNIVELÉ > 0 	< 250 m	1
	251 à 500 m	2
	501 à 850 m	3
	> 850 m	4
		NOMBRE DE POINTS
TYPE DE VOIE 	Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée.	1
	Piste en terre ou en herbe, voie assez large permettant le passage d'un véhicule.	2
	Sentier ou voie étroite (monotrace).	3
		NOMBRE DE POINTS
TECHNIQUE 	Progression ne nécessitant aucune technique particulière.	1
	Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours.	2
	Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours.	3
	Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides.	4

COTATION PARCOURS	NOMBRE TOTAL DE POINTS
VERT	4 à 5
BLEU	6 à 8
ROUGE	9 à 12
NOIR	13 à 15

Remarques : Cette grille n'est qu'un outil d'aide à la cotation des parcours exclusivement VTT AE. Sur un parcours de difficultés variables, la cotation finale prend en compte, pour chaque critère, les indices les plus hauts. Afin d'en garantir la fiabilité, la cotation sur chacun des critères ne doit pas être sous-évaluée. La cotation ne prend pas en compte les aléas météorologiques qui pourraient accentuer la difficulté du parcours.